

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 16 février 2022

### **Le Conseil de la Métropole du Grand Paris se prononce à l'unanimité en faveur de plusieurs opérations structurantes**

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le 15 février 2022 sous la présidence de Patrick OLLIER. Au cours de la séance, après le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022, toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés, parmi lesquelles :

- **Débat d'orientation budgétaire 2022 (DOB)**

Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne, et Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, ont engagé avec Gilles CARREZ, Président de la Commission Finances, le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022. Ce débat constructif a été l'occasion de souligner la volonté de la Métropole de poursuivre et de renforcer son action dans une logique de rééquilibrage territorial (FIM, résorption des coupures urbaines, soutien aux centres-villes et aux commerces, etc.). Les dépenses d'investissement, à hauteur de près de 190 millions d'euros, dont le suivi et la gestion seront renforcés par la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), seront notamment marquées par la montée en puissance de grandes opérations (Centre Aquatique Olympique, Casier pilote de la Bassée à travers l'EPTB Seine Grands Lacs, etc.).

« La Métropole a démontré que son existence est une volonté partagée par l'ensemble des élus métropolitains pour aspirer à un avenir commun. Il faut donc nous doter de moyens pour aller encore plus vite et encore plus loin », précise Patrick OLLIER.

- **Opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) du quartier du Val d'Argent à Argenteuil**

Le Conseil métropolitain s'est engagé à l'unanimité pour deux délibérations en faveur d'un ambitieux projet d'amélioration du parc immobilier bâti du quartier du Val d'Argent à Argenteuil. Cette ORCOD a été déclarée d'intérêt métropolitain et sa maîtrise d'ouvrage a été déléguée à Boucle Nord de Seine. La Métropole du Grand Paris, la Ville d'Argenteuil et Boucle Nord de Seine lancent ainsi la première opération métropolitaine qui concerne 34 copropriétés et 3400 logements. Elle a été présentée par Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à la Stratégie Métropolitaine de l'Habitat, en lien avec Michel LEPRETRE, Vice-président délégué à l'Amélioration de l'Habitat, et Olivier KLEIN, Conseiller délégué à la Politique du Logement dans le cadre des travaux de la Commission Habitat Logement présidée par Patrick JARRY. La Métropole du Grand Paris participera au financement de cette ORCOD à hauteur de 7,2 millions d'euros du coût prévisionnel de l'opération estimé à 100 millions d'euros.

- **Acte 2 du Pacte pour une logistique métropolitaine**

Sous l'impulsion de Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la Logistique Métropolitaine, la Métropole souhaite soutenir et réorganiser le transport de marchandises. Après le succès de l'Acte 1 qui a fédéré 82 partenaires, le Conseil métropolitain a approuvé, à l'unanimité, l'Acte 2 pour une logistique métropolitaine qui intègre de nouvelles orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, mis en lumière par le Plan métropolitain de Relance.

L'Acte 2 du Pacte s'articule ainsi autour de 5 axes :

1. Accélérer la transition des flottes de véhicules de transport routier de marchandises, en lien étroit avec la ZFE métropolitaine
2. Expérimenter et déployer sur le territoire des pratiques logistiques innovantes
3. Développer le transport par voie fluviale
4. Réimplanter du foncier et de l'immobilier en zone urbaine dense
5. Piloter la politique publique par la donnée

- **2<sup>e</sup> édition de « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris »**

Fort du succès de la 1<sup>re</sup> édition de l'appel à projet « Nature 2050 », le Conseil métropolitain a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat avec CDC Biodiversité dans le cadre du lancement de la 2<sup>e</sup> édition. Ce partenariat, présenté par Antoinette GÜHL, Vice-présidente déléguée à la Nature en Ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, permet aux communes et territoires lauréats de bénéficier d'une aide financière pour leurs dépenses d'investissement de la part de chacun des organisateurs de l'appel à projets. La Métropole du Grand Paris a doublé son soutien financier par rapport à la 1<sup>re</sup> édition, portant son effort à 4 millions d'euros, tandis que la CDC Biodiversité apportera des financements collectés, l'investissement d'un euro permettant ainsi le développement de 5 m<sup>2</sup> de nature. « *Je remercie la CDC Biodiversité et sa Directrice générale, Marianne LOURADOUR, qui est un allié historique et exemplaire depuis la création de la Métropole* », souligne Patrick OLLIER.

- **Attractivité et rayonnement : adhésion au Contrat de destination touristique « Paris, Ville augmentée »**

Le Conseil métropolitain a approuvé l'adhésion au contrat de destination touristique « Paris, Ville augmentée » sur présentation de Luc CARVOUNAS, Vice-président délégué au Tourisme. Dans ce cadre, la Métropole apporte une contribution financière à hauteur de 60 000 euros. Les actions du contrat se concentrent en priorité sur les jeunes (20-35 ans) et les « city-breakers » (séjours de 2 à 5 jours) des marchés européens. Cette adhésion permet à la Métropole du Grand Paris de rejoindre un espace de gouvernance et de collaboration avec les principaux acteurs institutionnels du tourisme du périmètre métropolitain.

- **Axe Seine**

a) Adoptée à l'unanimité, la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Havre Seine Métropole, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Paris portant création de l'« Entente Axe Seine », rapportée par Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales, permettra de poursuivre de multiples objectifs :

- Formaliser la coopération durable démarrée en 2021 ;
- Partager des analyses et bâtir des stratégies partagées pour favoriser la transition écologique et le développement économique et culturel en vallée de Seine ;
- Superviser et coordonner la mise en œuvre des projets communs et la création d'outils partagés ;
- Assurer une visibilité et une pérennité de cette coopération d'ampleur exceptionnelle.

« *Avec Edouard PHILIPPE, Anne HIDALGO et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, nous avons œuvrer pour construire ensemble une démarche de coopération autour de la Seine. C'est un destin commun que nous organisons ensemble.* », précise le Président de la Métropole.

b) Première traduction concrète de l'Axe Seine après une délibération similaire adoptée par le Havre Seine Métropole, la Métropole Rouen Normandie et le Conseil de Paris, le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est prononcé en faveur de la création d'une SEM Energie qui constitue un effet de levier inédit sur un tel périmètre. Présentée par Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques, la SEM Energie initiera des appels à projets dans le développement, la gestion, la production, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables.

- **Deux programmes métropolitains en faveur de communes du Val de Marne**

a) **Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI)** : Préparée par Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la GEMAPI, et présentée par Hervé GICQUEL, Conseiller délégué aux Infrastructures, aux Equipements Structurants, à l'Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaine, la délibération proposant l'attribution d'une subvention d'équipement pour des travaux d'urgence sur un ouvrage de protection contre les inondations, situé Quai Schaken à Saint-Maur-des-Fossés, a été approuvée à l'unanimité par le Conseil métropolitain. Son montant est de 45 371 euros.

b) **Mobilités durables** : Dans le cadre du Plan vélo métropolitain, le Conseil métropolitain a attribué cinq subventions à destination du Département du Val-de-Marne et de la Ville de Paris. Cette délibération, préparée par Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations Douces, et rapportée par Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des Pistes Cyclables, faisait état du montant total de ces subventions attribuées par la Métropole, qui s'élève à 2 688 813 euros.